

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 27 FEVRIER 2023

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

### Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, M. Guillaume GILLES - Adjoint

Mme Fanny ABRIAT – Conseillère Municipale déléguée

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEIXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

Excusée avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Michelle ECLERCY	Mme Stéphanie VERRIER

Excusé non représenté : M. Laurent LANCEREAU

Absents : M. Franck HUET, Mme Virginie SILLARD.

### ORDRE DU JOUR

**Le compte-rendu de la réunion du 30 Janvier 2023 est approuvé à l'unanimité**

**Madame Elisabeth LOUIS est désignée Secrétaire de séance**

### FINANCES

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2022.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à **2 246 349.16 Euros** et les recettes à **2 604 461.17 euros**, soit un excédent de **358 112.01 Euros**.

Après la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2021 de **412 753.93 Euros** le résultat de clôture de fonctionnement est positif de **770 865.94 Euros**.

En investissement, les dépenses s'élèvent à **1 187 396.11 Euros** et les recettes à **1 056 167.73 Euros**, soit un déficit de **131 228.38 Euros**.

Après la reprise du déficit d'investissement de 2021 de **233 046.00 Euros**, le résultat de clôture est de moins **364 274.38 Euros**.

**Le Compte Administratif 2022 est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire n'a pas participé au vote et n'était pas présent dans la salle.**

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion proposé par le Comptable Public.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **+ 770 865.94 Euros** et le résultat cumulé de la section d'investissement est de **- 364 274.38 Euros**.

Les résultats sont identiques avec ceux du Compte Administratif 2022.

**Le Compte de Gestion 2022 est approuvé à l'unanimité.**

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 DANS LE BUDGET 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de reprendre les résultats 2022 pour les affecter dans le futur Budget Primitif 2023.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

**Les affectations seront les suivantes :**

- ✓ Excédent de fonctionnement (recettes de fonctionnement) = **360 591.91 €**
- ✓ Déficit d'investissement (dépenses d'investissement) = **364 274.38 €**
- ✓ Financement supplémentaire (recettes d'invest) = **410 274.38 €**

L'affectation des résultats 2022 dans le budget 2023 est approuvée à l'unanimité.

**VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la préparation du budget primitif 2023 n'a pas montré un besoin significatif d'augmentation de la fiscalité locale. Il rappelle, par ailleurs, que la commune a un taux relativement bas par rapport aux communes voisines de la communauté urbaine mais également par rapport aux communes de la même strate. Les informations nationales évoquent, en revanche, une majoration des bases locatives d'environ 7 %. De fait il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition pour cette année 2023.

Monsieur le Maire rappelle le projet de budget 2022 avec les bases réelles de 2022 pour l'instant, les taux actuels pour obtenir le produit fiscal 2023 :

	<b>Taux 2023</b>	<b>Base 2022</b>	<b>Produit 2023</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	30,49 %	3 879 836 €	1 182 962 €
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	34,65 %	65 700 €	22 765 €
			<b>1 205 727 €</b>

Les taux de fiscalité présentés ci-dessus sont adoptés à l'unanimité pour le budget 2023.

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire présente les grandes orientations du Budget Primitif 2023.

La présentation s'effectue au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement :

- L'équilibre dépenses/recettes en fonctionnement est de **2 966 537 €**
- L'équilibre dépenses/recettes en investissement est de **1 526 980 €**

Soit un budget total de **4 493 517 €**

Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

**COMMISSIONS COMMUNALES**

**PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES**

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

**AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

**COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur Bernard MAUZE informe le Conseil Municipal des différents dossiers présentés lors des dernières réunions de Grand Poitiers.

**DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**REMERCIEMENTS**



Adopté le 28 Février 2023

Le Maire,

Bernard MAUZÉ